

Séance du 25 JUIN 2024 – 18h30

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent
Convocation du 15 JUIN 2024,

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1
- Demande de fonds de concours : Chemin de la Garenne
- Adhésion pour Cervolix
- Questions diverses
 - ❖ Création d'un poste pour un emploi permanent : filière technique
 - ❖ Amendes de police

Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, AUDRAS Martine, BERTHAUT Marie, DARSEES Alexis, DISSAY Anne-Marie, ROUX Bruno, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : DENIZIOT David (pouvoir donné à COSTE Yves), PRUGNE Sophie (pouvoir donné à DISSAY Anne-Marie)

Président de séance : COSTE Yves

Secrétaire de séance : DISSAY Anne-Marie

1 – DCM 2024/19 : DECISION MODIFICATIVE n°1

Lors du vote du budget, aucun crédit n'a été voté à l'article 673, or il convient de provisionner 60€ dessus afin de pouvoir régler une dépense. La somme nécessaire peut être prise sur l'article 618.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

2 – DCM 2024/20 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : CHEMIN DE LA GARENNE

La demande de DETR déposée pour la réfection du chemin de la Garenne a été refusée.

Monsieur COSTE indique le solde du fonds de concours de l'API à disposition de la commune est de 28 017€, et qu'il est utilisable jusqu'au 31 décembre 2025. Une première demande de fonds de concours a déjà été faite sur ce sujet mais il convient de refaire un plan de financement actualisé.

Pour rappel, le devis de la CTPP datant du 23 novembre 2023 est d'un montant de 31 093.20€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Devis CTPP	31 093€ HT	FIC (40%)	12 437€
		Fonds de concours (40%)	12 437€
TOTAL	31 093€ HT		
TVA (20%)	6 219€	Part de la commune	12 438€
TOTAL TTC	37 312€	TOTAL	37 312€

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement.

3 – ADHESION POUR CERVOLIX

L'organisation de l'évènement Cervolix a envoyé une proposition de participation des communes. Il s'agit de donner une somme contre un nombre de tickets.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas participer à l'évènement Cervolix.

4 – DCM 2024/21 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Afin de limiter la vitesse excessive sur la Route des Clos, Monsieur COSTE a fait une demande d'installation de deux panneaux lumineux « 30 » à alimentation solaire. S'agissant des emplacements, l'un sera à la jonction entre la place de la Fontaine et la Route des Clos et l'autre à celle entre l'impasse de Pra Rasa et la RD629.

Monsieur COSTE présente le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police établi par les services du Conseil Départemental. Le coût estimatif de ce projet étant de 7 476€ HT, soit 8971.20€ TTC.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le dossier et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

4 – DCM 2024/22 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT : FILIERE TECHNIQUE

Monsieur COSTE indique qu'il est nécessaire de créer un poste dans la filière technique afin d'embaucher une nouvelle personne pour venir aider l'agent dans l'entretien de la commune. Le tableau des emplois ne faisant état que d'un seul agent technique, il convient de créer un deuxième poste avant de chercher un candidat.

Décision du conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des emplois.

5 – MAISON FAURE

Malgré la volonté du Conseil Municipal de redonner vie à la Maison Faure, avec ce projet de réhabilitation du bâtiment en bar-restaurant-multiple rural et un logement communal, aucune suite favorable ne pourra être donnée. Le Conseil Municipal préfère concentrer le budget de la commune sur l'intégration de la nouvelle école à Saint-Cirgues et sur l'assainissement et les travaux annexes à Lavelle.

La séance est levée à 20h00.

Table des délibérations.

DCM 2024/19	DECISION MODIFICATIVE n°1
DCM 2024/20	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : CHEMIN DE LA GARENNE
DCM 2024/21	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE
DCM 2024/22	CREATION D'UN POSTE PERMANENT : FILIERE TECHNIQUE

Le Maire,
Yves COSTE

